

COMMUNE DE DARNEY
BUDGET LOTISSEMENT L'HEXAGONE 4° T.

BUDGET : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SOMMAIRE

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

ANNEXE = EXTRAIT DU CGCT

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ou consultable en mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2022 a été voté le 8 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet ou sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges (écritures d'ordre entre section)	9 007.68 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Variation de stock	14 079.66 €
TOTAL GENERAL	9 007.68 €	TOTAL GENERAL	14 079.66 €

c) ratios : Au 31 décembre 2022, il reste 2 parcelles pour une superficie totale de 2 616 m².

La vente d'une parcelle est prévue en 2023.

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RECAPITULATION

a) Section de fonctionnement

Excédent reporté 2021 :	+34 718.69 €
Recettes de fonctionnement :	+ 24 616.64 €
Dépenses de fonctionnement :	- 44 916.21 €
Excédent cumulé fin 2022 :	+14 419.12 €

b) Section d'investissement

Déficit reporté 2021 :	- 14 079.66 €
Recettes d'investissement :	+14 079.66 €
Dépenses d'investissement :	- 9 007.68 €
Déficit cumulé fin 2022 :	- 9 007.68 €

Le budget annexe Lotissement est une comptabilité de stocks et ne nécessite aucun besoin de financement

Fait à Darney, le 24 mars 2023



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L3121-17, L4132-16, L 5211-46, L5421-5, L 5621-9, et L5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets comptes et arrêtés.